



APPEL À PROJETS DU FC3R :

DÉVELOPPER ET RENFORCER LES MÉTHODES DE REMPLACEMENT

Ouverture 7 septembre 2026 – Clôture 1^{er} décembre 2026

Le GIS FC3R souhaite valoriser des projets de recherche français, ayant pour ambition d'asseoir la robustesse et la reproductibilité des méthodes de Remplacement alternatives à l'utilisation d'animaux et/ou de sous-produits d'origine animale à des fins scientifiques.

Par cet appel à projets « **Développer et renforcer les méthodes de Remplacement** », le FC3R entreprend de soutenir financièrement des projets de recherche œuvrant pour le Remplacement - total ou partiel - de l'utilisation d'animaux et de sous-produits animaux à des fins scientifiques. Une attention particulière sera portée aux projets qui contribuent à consolider des résultats existants, à démontrer la robustesse d'approches de Remplacement existantes et à en faciliter l'implémentation à plus large échelle. Les projets transdisciplinaires, collaboratifs et d'intérêt commun sont fortement encouragés.

Est éligible tout projet porté par au moins une structure publique française et proposant une stratégie, méthodologie ou technologie qui permet de faire progresser le Remplacement en recherche, comme par exemple :

- **développement de méthodes** *in vitro* (cultures cellulaires – dont cellules primaires, organoïdes, organ-on-chip...), *in silico* (approches bio-informatiques, développement de modèles numériques...), *in chemico* (études biochimiques de toxicité...) ou recours à des modèles alternatifs (invertébrés, embryons, larves...) pour le **Remplacement de modèles animaux ou de sous-produits d'origine animale** (sérum fœtal de veau, extraits de membranes basales, anticorps...) en recherche ;
- **renforcement** des preuves expérimentales via la **réplication technique et biologique** de méthodes de Remplacement existantes, la **répétition de résultats** déjà obtenus, la **comparaison de performances** dans plusieurs laboratoires, afin d'identifier des méthodes fiables, répliquables et standardisables, et de faciliter leur adoption et leur dissémination au sein de la communauté scientifique ;
- élaboration de **programmes de formation** pour former les chercheurs, les étudiants et autres acteurs de l'expérimentation animale aux méthodes de Remplacement ;
- mise en place de **dispositifs de communication et d'information** pour faciliter les **échanges, partages** (ressources, protocoles, données expérimentales) et **transferts de connaissances** autour des méthodes de Remplacement.

Une attention particulière sera accordée à la gestion et au partage des données (plan de gestion des données, format « FAIR », publication en Open Access, rédaction de **Short Notes**, etc.). Le FC3R apportera préférentiellement son soutien aux projets à fort potentiel, susceptibles d'être facilement implémentables et pérennes, afin d'impacter la mise en œuvre des 3R à l'échelle la plus large possible.

En plus d'une aide financière pouvant aller jusqu'à 50k€, les lauréats auront l'opportunité de promouvoir leur projet au sein du réseau FC3R et auprès du grand public.



REEMPLACER REDUIRE RAFFINER

www.fc3r.com • aap@fc3r.com

FC3R CALL FOR PROJECTS : DEVELOPING AND STRENGTHENING REPLACEMENT METHODS



Opening: September 7, 2026 – Closing: December 1, 2026

The GIS FC3R aims to promote French research projects that seek to establish the robustness and reproducibility of alternative methods that replace the use of animals and/or animal by-products for scientific purposes.

Through this call for projects, 'Developing and Strengthening Replacement Methods', the FC3R aims to provide financial support for research projects working towards the total or partial replacement of the use of animals and animal by-products for scientific purposes. Particular attention will be paid to projects that help consolidate existing findings, demonstrate the robustness of existing replacement approaches and facilitate their wider implementation.

Any project led by at least one French public research institution and proposing a strategy, method or technology that will help to advance Replacement in research is eligible, for example:

- **development of *in vitro*** (cell cultures – including primary cells, organoids, organ-on-chip models, etc.), *in silico* (bioinformatics approaches, development of digital models, etc.), *in chemico* (biochemical toxicity studies, etc.) methods, or use of alternative models (invertebrates, embryos, larvae, etc.) to **replace animal models or animal-derived by-products** (foetal calf serum, basement membrane extracts, antibodies, etc.) in research;
- **strengthening experimental evidence** through technical and biological **replication** of existing replacement methods, **reproduction** of previously obtained results, **comparison** of performance across multiple laboratories, in order to identify reliable, reproducible and standardisable methods, and to facilitate their adoption and dissemination within the scientific community;
- developing **training programs** to educate researchers, students and others involved in animal experimentation in Replacement methods;
- setting up **communication and information** systems to facilitate **exchanges, sharing** (resources, protocols, experimental data) and **knowledge transfer** around Replacement methods.

Particular attention will be paid to data management and sharing (data management plan, "FAIR" format, Open Access publications, Short Notes). The FC3R will preferentially support high-potential projects that are likely to be easy to implement and sustainable, in order to have an impact on the implementation of the 3Rs on the widest possible scale.

In addition to financial support of up to €50,000, the successful applicants will have the opportunity to promote their project within the FC3R network and to the general public.



Appel à projets 2026

DÉVELOPPER ET RENFORCER LES MÉTHODES DE REMPLACEMENT

TEXTE D'APPEL A CANDIDATURES ET REGLEMENT FINANCIER

Adresse de consultation de l'appel :
<https://www.fc3r.com/financement-de-projets.php>

Pilotage scientifique :



DATES IMPORTANTES

Clôture de l'AAP

Les éléments du dossier de soumission (voir § 6 « Modalités de soumission ») **doivent être déposés par le coordinateur du projet sous forme électronique, y compris les documents annexes, impérativement avant le :**

1^{er} décembre 2026 à 18h00 (CEST)

Site pour la soumission du dossier :

<https://www.fc3r.com/financement-de-projets.php>

Contacts

Responsable de programme / animation : Athanassia SOTIROPOULOS
(Directrice GIS FC3R),

Chargée de projets scientifiques : Doris Lou DEMY (Chargée des Appels à projets),

Il est nécessaire de lire attentivement l'ensemble du présent document et les instructions disponibles sur le site du fc3r.com

Pour toute question : aap@fc3r.com

Sommaire

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS (AAP).....	5
1.1. Contexte	5
1.2. Objectifs	5
2. CHAMPS DE L'APPEL A PROJETS.....	5
3. EXAMEN DES PROJETS PROPOSES.....	6
3.1. Critères de recevabilité.....	6
3.2. Critères d'évaluation.....	6
3.3. Procédure de sélection.....	7
4. CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS.....	7
5. MODALITES DE SOUMISSION.....	8
5.1. Contenu du dossier de candidature	8
5.2. Procédure de soumission	8
5.3. Conseils pour la soumission	8
6. PUBLICATION DES RESULTATS	8
7. CONTACTS.....	8
REGLEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER.....	10
1. Articles préliminaires - Définitions	10
2. Champ d'application	10
3. Contenu du dossier.....	10
4. Organismes Gestionnaires	10
5. Le Coordinateur.....	11
6. Durée du projet.....	11
7. Acte attributif d'aide.....	11

8. Subvention allouée	12
9. Rapports scientifiques et justificatifs financiers	14
10. Autres engagements du Coordinateur et de l'Etablissement coordinateur	14
11. Ordonnateur – comptable assignataire	14
12. Contrôle technique et financier	15
13. Publications – communication	15
14. Propriété intellectuelle & accord de consortium	15
15. Confidentialité	16
16. Protection des données personnelles	16
17. Règlement des litiges	16

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS (AAP)

1.1. Contexte

Le FC3R a pour mission de promouvoir et d'implémenter le principe des 3R (Remplacer, Réduire, Raffiner) en France via la valorisation d'une recherche responsable et innovante, l'éducation et une communication transparente.

L'approche du FC3R se veut proactive et positive, engageant des actions concrètes pour fédérer et développer une communauté synergique, valoriser les initiatives qui en émanent, et donner de la visibilité et de l'impact à ces efforts, au sein de la communauté scientifique et auprès du grand public.

Par cet appel à projets « Développer et renforcer les méthodes de remplacement », le FC3R entreprend de soutenir financièrement des projets œuvrant pour le Remplacement - total ou partiel - de l'utilisation d'animaux et de sous-produits animaux à des fins scientifiques. Une attention particulière sera portée aux projets qui contribuent à consolider des résultats existants, à démontrer la robustesse d'approches de Remplacement existantes et à en faciliter l'implémentation à plus large échelle. Les projets trans-disciplinaires, collaboratifs et d'intérêt commun sont fortement encouragés.

Une attention particulière sera accordée à la gestion et au partage des données (plan de gestion des données, format « FAIR », publication en Open Access, rédaction de Short Notes etc). Le FC3R apportera préférentiellement son soutien aux projets à fort potentiel, susceptibles d'être facilement implémentables et pérennes.

1.2. Objectifs

L'un des objectifs du FC3R est de fédérer la communauté scientifique en finançant différentes initiatives dans le champ des 3R par le biais d'appel à projets de recherche français innovants, visant à remplacer totalement ou partiellement, l'utilisation d'animaux et de sous-produits animaux à des fins scientifiques. Ces projets bénéficieront de montants d'aide pouvant aller jusqu'à 50 k€.

2. CHAMPS DE L'APPEL A PROJETS

Est éligible tout projet porté par au moins une structure publique française et proposant une stratégie, méthodologie ou technologie qui permet de faire progresser le Remplacement en recherche, comme par exemple :

- développement de méthodes *in vitro* (cultures cellulaires – dont cellules primaires, organoïdes, organ-on-chip...), *in silico* (approches bio-informatiques, développement de modèles numériques...), *in chemico* (études biochimiques de toxicité...) ou recours à des modèles alternatifs (invertébrés, embryons, larves...) pour le Remplacement de modèles animaux ou de sous-produits d'origine animale (sérum fœtal de veau, extraits de membranes basales, anticorps...) en recherche ;
- renforcement des preuves expérimentales *via* la réplication technique et biologique de méthodes de Remplacement existantes, la répétition de résultats déjà obtenus, la comparaison de performances dans plusieurs laboratoires, afin d'identifier des méthodes fiables, répliquables et standardisables, et de faciliter leur adoption et leur dissémination au sein de la communauté scientifique ;
- élaboration de programmes de formation pour former les chercheurs, les étudiants et autres acteurs de l'expérimentation animale aux méthodes de Remplacement ;
- mise en place de dispositifs de communication et d'information pour faciliter les échanges, partages (ressources, protocoles, données expérimentales) et transferts de connaissances autour des méthodes de Remplacement.

La liste ci-dessus ainsi que les champs abordés, ne constituent pas une liste exhaustive.

3. EXAMEN DES PROJETS PROPOSÉS

3.1. Critères de recevabilité

Les subventions allouées dans le cadre de cet appel à projets s'adressent aux personnes morales implantées en France (ci-après « Structures ») suivantes :

- Organismes publics de recherche (EPST, EPIC, etc.) ;
- Établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles...) ;
- Établissements de santé publics ou privés à but non lucratif (CHU, CRLCC, CH etc.) ;
- Organisations à but non lucratif ayant une mission de recherche ou de promotion de la santé humaine et/ou animale, de la réglementation, de l'éthique ou œuvrant dans le secteur sanitaire, social ou de la protection animale.

Pour chaque projet soumis, un coordinateur scientifique du projet est identifié.

Le coordinateur du projet est le responsable principal du projet. Un seul coordinateur est référent pour le projet déposé.

Le coordinateur peut être :

- Un personnel permanent (statutaire de la fonction publique ou en contrat à durée indéterminée de droit privé ou de droit public) ou ;
- Un personnel en CDD de droit privé ou de droit public uniquement si son contrat couvre la totalité de la durée du projet dans l'une des structures éligibles pour coordonner le projet. Il appartiendra au coordinateur de vérifier la compatibilité de son statut avec la réalisation du projet et obtenir le cas échéant les autorisations de son employeur.

Le coordinateur ne doit pas siéger au comité pour l'évaluation de l'AAP.

Les équipes participantes devront disposer d'un noyau central de ressources, d'équipements et de compétences en adéquation avec l'ambition du projet déposé réalisable en 24 mois maximum. Les questions d'ordre éthique et réglementaire et les préoccupations d'acceptabilité par la société des recherches menées devront être prises en compte.

Le dossier de soumission (cf. § 5.1 du présent document) doit être déposé sur le site de soumission du GIS FC3R avant la date et l'heure de clôture de l'appel à projets indiquées en page 2.

Le document scientifique du projet doit impérativement suivre le plan indiqué sur le site internet de l'appel à projets et être déposé au format PDF non protégé.

Le montant total de l'aide demandée par projet ne peut dépasser 50 k€ et la durée du projet sera de maximum 24 mois.

IMPORTANT

Les dossiers ne satisfaisant pas aux critères de recevabilité ne seront pas soumis au jury et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un financement.

3.2. Critères d'évaluation

Le projet proposé doit entrer dans le champ de l'appel à projets décrit dans la section 2 de ce document. Les dossiers satisfaisant aux critères de recevabilité seront évalués selon les critères suivants :

1) Qualité du projet et de sa mise en œuvre

- Clarté des objectifs et des hypothèses de recherche
- Caractère novateur, originalité, positionnement par rapport à l'état de l'art
- Pertinence de la méthodologie

2) Organisation et réalisabilité du projet

- Compétence, expertise et implication du responsable scientifique et technique et des partenaires
- Adéquation des moyens mis en œuvre et demandés aux objectifs du projet.

3) Respect des 3R dans la conception du projet

- Justification du modèle
 - Approche expérimentale
 - Application de la réglementation et des 3R
- 4) Impact du projet pour l'implémentation et la diffusion des 3R
- Impact sur l'implémentation et la diffusion des méthodes de remplacement en France ou à l'international
 - Impact scientifique et sociétal
 - Stratégie de diffusion et de valorisation des résultats
 - Actions de transfert de technologie et d'innovation

3.3. Procédure de sélection

Les projets recevables (cf. § 3.1) seront évalués par un comité d'experts. La sélection mise en place par le GIS FC3R comprend l'organisation d'un jury qui mobilise au moins deux experts par projet, parmi des membres du Comité Scientifique du FC3R et des personnalités extérieures.

Les porteurs de projets sont invités à signaler, sur le dossier de candidature le nom des laboratoires, entreprises, experts pour lesquels il pourrait exister un conflit d'intérêts dans le cadre de leur participation à l'évaluation du projet.

A l'issue du processus d'évaluation, le jury remettra à la Direction du GIS FC3R un rapport comprenant :

- 1°) les notes attribuées aux projets évalués selon les critères indiqués au § 3.2 ;
- 2°) la liste des projets que le jury recommande pour l'obtention d'un financement en raison de leur qualité, évaluée sur la base des critères indiqués au § 3.2 ;
- 3°) la liste des projets que le jury propose de ne pas financer en raison d'une qualité qu'il juge insuffisante sur au moins l'un des critères indiqués au § 3.2.

Chaque projet évalué fera l'objet d'un argumentaire justifiant de sa position sur l'une des deux listes. Le jury pourra formuler un avis sur le montant des financements demandés. La Direction du GIS valide la liste des projets financés et le montant qui leur est définitivement attribué. Chaque projet fait l'objet d'une convention entre l'Inserm et l'Etablissement coordinateur, détaillant les obligations réciproques des parties. L'Inserm veille au versement de la subvention attribuée à chaque projet selon l'échéancier prévu dans la convention. Les membres du jury d'évaluation s'engagent au respect des règles de déontologie et d'intégrité scientifique établies par l'Inserm.

La Direction du GIS s'assure du strict respect des règles de confidentialité, de l'absence de conflits d'intérêts entre les membres du jury ou experts externes et les porteurs de projet. En cas de manquement dûment constaté, la Direction du GIS se réserve le droit de prendre toute mesure qu'elle juge nécessaire pour y remédier.

4. CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS

Date de publication de l'appel à projets	Juillet 2026
Ouverture du site de soumission des projets	07 septembre 2026
Date limite de soumission électronique du dossier complet de candidature	1^{er} décembre 2026, 18h
Date prévisionnelle de réunion du jury d'évaluation	Avril 2027
Date prévisionnelle de publication des résultats	Avril 2027

5. MODALITES DE SOUMISSION

5.1. Contenu du dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comporter l'ensemble des éléments nécessaires à l'évaluation scientifique et technique du projet. Il devra être déposé par le coordinateur du projet avant la clôture de l'appel à projets, dont la date et l'heure sont indiquées page 2.

IMPORTANT

Aucun élément complémentaire ne pourra être accepté après la clôture de l'appel à projets, sauf accord explicite du FC3R avant la date de clôture de l'AAP.

Le dossier de candidature est constitué des documents suivants :

- le « document scientifique », d'une longueur maximum de 10 pages, comprenant une description du projet envisagé,
- la justification des dépenses complétée en ligne et les annexes correspondantes
- le CV du coordinateur du projet et des partenaires, à déposer sur le site au format PDF

5.2. Procédure de soumission

Les documents devront être déposés sur le site de soumission dont l'adresse est mentionnée page 2.

Les documents du dossier de soumission devront être transmis par le coordinateur du projet EN ANGLAIS ET SOUS FORME ÉLECTRONIQUE impérativement :

- avant la date de clôture indiquée page 2 du présent appel à projets ;
- sur le site web de soumission selon les recommandations ci-dessus.

Seule la version électronique des documents de soumission présente sur le site de soumission à la clôture de l'appel à projets est prise en compte pour l'évaluation.

Un accusé de réception, sous forme électronique, sera envoyé au porteur du projet.

Le GIS FC3R se réserve le droit de pouvoir demander des compléments d'information dans le seul but de faciliter les actions d'expertise et d'évaluation des projets déposés.

5.3. Conseils pour la soumission

Il est fortement conseillé :

- de ne pas attendre la date limite d'envoi des projets pour la saisie des données en ligne et le téléchargement des fichiers (attention : le respect de l'heure limite de soumission est impératif) ;
- de vérifier que les documents déposés dans les espaces dédiés sont complets et correspondent aux éléments attendus.
- de contacter, si besoin, le GIS FC3R par courrier électronique, à l'adresse mentionnée page 2 du présent document.

6. PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats seront communiqués par écrit aux coordonnateurs des projets sélectionnés.

La liste des projets financés sera publiée sur le site Internet du GIS FC3R et ses comptes de réseaux sociaux.

Pour ces projets, chaque lauréat sera contacté pour confirmer son résumé et proposer une image d'illustration.

7. CONTACTS

Pour toute information, vous pouvez contacter :

- Pour les aspects scientifiques, administratifs et financiers : aap@fc3r.com
- Pour les questions relatives à la soumission électronique : aap@fc3r.com

REGLEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER

1. Articles préliminaires - Définitions

Acte attributif d'aide : convention ou lettre de financement par laquelle l'Inserm notifie à l'Etablissement coordinateur ses droits et obligations au titre de la réalisation du projet sélectionné. L'acte attributif d'aide prend la forme d'un courrier de notification dans le cas où l'établissement coordinateur du projet est l'Inserm. Ces deux instruments sont désignés ci-après sous le terme générique « Acte attributif d'aide ».

Organisme gestionnaire : chaque équipe participante désigne son organisme gestionnaire, destinataire des financements (qui peut être différent de l'organisme auquel appartient le coordinateur).

Etablissement coordinateur : organisme de recherche gestionnaire de la subvention en vue de la réalisation du projet de recherche tel que soumis dans le dossier de candidature. L'Etablissement coordinateur est l'organisme gestionnaire du coordinateur. Celui-ci est contractuellement responsable de la mise en œuvre du contrat, de la transmission de l'ensemble des rapports financiers prévus dans l'Acte attributif d'aide. Seuls des établissements publics d'enseignement supérieur et/ou de recherche, dotés de personnalité morale sont éligibles.

Coordinateur de projet : Personne physique responsable de la réalisation scientifique du Projet et désigné dans l'Acte attributif d'aide.

Partenaires : Equipes de recherche participant à la réalisation du Projet de recherche.

Projet : Projet de recherche exposé dans le dossier de candidature du chercheur et sélectionné par appel à projets en vue de son financement.

Règlement : Le présent règlement financier et ses annexes.

2. Champ d'application

Le présent Règlement s'applique aux Organismes gestionnaires d'une subvention versée par l'Inserm en vue de la réalisation d'un projet de recherche sélectionné dans le cadre de la procédure d'appel à projets décrite par le présent document et lancé par le GIS FC3R et gérés par l'Inserm.

Après sélection du projet de recherche, effectuée au regard du dossier de candidature déposé par le coordinateur, selon les critères d'éligibilité et d'évaluation définis dans le texte de l'appel à projets, le financement est versé par l'Inserm.

3. Contenu du dossier

Le dossier de candidature comprend **obligatoirement** :

- Le dossier scientifique,
- La justification des dépenses (avec les devis annexes le cas échéant),
- Les CV du demandeur et des partenaires,

Tout dossier incomplet sera considéré comme non recevable.

4. Organismes Gestionnaires

Les équipes appartiennent aux organismes suivants sont éligibles :

- Organismes publics de recherche (EPST, EPIC, ...),
- Etablissements d'enseignement supérieur (Universités, écoles),
- Etablissements publics de santé
- Organisations à but non lucratif ayant une mission de recherche ou de promotion de la santé humaine et/ou animale, de la réglementation, de l'éthique ou œuvrant dans le secteur sanitaire, social ou de la protection animale.

La participation de partenaires industriels et/ou d'équipes étrangères est possible dans la mesure où ceux-ci assurent leur propre financement dans le projet.

Dans la mesure où le projet implique plusieurs équipes appartenant à des organismes gestionnaires différents, et bénéficiant d'une partie des fonds attribués, l'Etablissement coordinateur du Coordinateur, non Inserm, sera signataire d'une convention bilatérale conclue avec l'Inserm et se chargera de reverser la part de financement aux Organismes Gestionnaires des Partenaires du projet. Il sera, par conséquent, responsable de la répartition des fonds aux autres Structures, au bénéfice des équipes participantes au projet.

5. Le Coordinateur

Pour chaque Projet soumis, en cas de multiplicité d'équipes participantes, ces dernières désigneront un Coordinateur du projet. Chaque équipe partenaire nomme un/e responsable scientifique.

En plus de son rôle scientifique et technique, le Coordinateur est responsable de la mise en place des modalités de la collaboration entre les équipes participantes, de la tenue des réunions, de l'avancement et de la communication des résultats. Il est responsable de l'établissement des rapports requis et de leur transmission au FC3R.

Le Coordinateur assure le dépôt du dossier de candidature pour le compte des partenaires du Projet de recherche.

Le Coordinateur doit être :

- Un personnel d'un Organisme Gestionnaire ; et
- Impliqué à 20% minimum de son temps de recherche dans le projet.

6. Durée du projet

L'Etablissement coordinateur et le coordinateur s'engagent à ce que le projet soit réalisé selon la durée notifiée dans l'Acte attributif d'aide, y compris ses possibles modifications (max. 24 mois).

Toute demande de prorogation du projet fait l'objet d'une demande de la part du coordinateur pour le compte de l'ensemble des Partenaires. Elle doit être motivée scientifiquement et formulée 3 mois minimum avant l'échéance du projet. En tout état de cause, la prolongation n'excédera pas un tiers de la durée initiale du projet.

La durée du projet détermine la période d'éligibilité des dépenses, lesquelles doivent être engagées et payées pendant la durée dudit projet.

Le Projet commence **obligatoirement** dans les 3 mois suivant la réception de la subvention.

7. Acte attributif d'aide

7.1. Forme de l'acte attributif d'aide

L'acte attributif prend la forme :

- Soit d'une convention de subvention signée entre l'Etablissement coordinateur tiers et l'Inserm,
- Soit d'un courrier de notification dans le cas où l'Etablissement coordinateur est l'Inserm.

7.2. Informations obligatoires à mentionner dans l'Acte attributif d'aide

L'Acte attributif d'aide est réalisé par l'Inserm sur la base des éléments du dossier de candidature et du texte de l'appel à projets correspondant. Il contient les informations suivantes :

- L'intitulé du Projet,
- La durée du Projet,
- La durée de l'Acte attributif d'aide,
- Les partenaires participant au projet et le Coordinateur,
- Le montant de la subvention et ses modalités de versement et d'utilisation,

- L'obligation de transmettre à l'Inserm les rapports mentionnés à l'article 9 du Règlement. L'Acte attributif d'aide précise le calendrier et les modalités d'envoi,
- Les annexes de l'Acte attributif d'aide :
 - Annexe 1 : résumé du projet tel qu'écrit dans le dossier de candidature,
 - Annexe 2 : budget du projet,
 - Annexe 3 : modèle de justificatif financier.

7.3. Les documents constitutifs de l'Acte attributif d'aide

Les documents qui prévalent dans l'ordre suivant, notamment en cas de dispositions contradictoires sont :

- L'Acte attributif d'aide et ses annexes,
 - Annexe 1 : résumé du projet tel qu'écrit dans le dossier de candidature ;
 - Annexe 2 : Budget du Projet ;
 - Annexe 3 : Modèle du justificatif financier ;
- Le présent Règlement.

7.4. Dispositions particulières

L'Inserm et l'Etablissement coordinateur pourront prévoir dans l'Acte attributif d'aide des obligations particulières et/ou dérogatoires au Règlement justifiées soit par la spécificité du projet financé, soit par la modification du projet dans le cadre de la procédure d'appel à projets, soit par un accord passé entre l'Inserm et un ou plusieurs de ses partenaires.

7.5. Notification de l'Acte attributif d'aide

L'Acte attributif d'aide est notifié par un courrier de l'Inserm.

7.6. Modifications de l'Acte attributif d'aide

L'Inserm procède à la rédaction et signature d'un avenant pour toutes modifications des dispositions de l'Acte attributif d'aide. Cependant, les prolongations de durée de réalisation du projet, accordées à titre exceptionnel, sont notifiées par simple lettre à l'attention des Organismes Gestionnaires de la subvention.

8. Subvention allouée

8.1. Calcul du montant de l'aide

La Direction du GIS prend en compte la justification budgétaire renseignée par le coordinateur lors de son dépôt de candidature et l'avis du jury pour déterminer le montant de la subvention accordée. Si le montant diffère de celui demandé dans le dossier de candidature, le FC3R informe par courrier électronique le coordinateur du montant réévalué de la subvention globale pour la réalisation du projet. Dans cette hypothèse, le coordinateur devra mener le projet de recherche selon les modalités notifiées dans l'Acte attributif. En cas de refus du montant proposé ou en cas d'absence de réponse dans un délai d'un (1) mois à compter de l'envoi du courrier électronique de l'Inserm, aucune subvention ne sera allouée.

8.2. Assujettissement à la TVA

En raison de l'absence de contrepartie au soutien financier versé par l'Inserm, et en application des dispositions de l'instruction fiscale BOI-TVA-CHAMP-10-10-60-40 20120912 de la Direction générale des finances publiques, la subvention allouée dans le cadre de cet appel à projets n'est pas soumise à la TVA.

8.3. Versement de la subvention

Echéancier

Le versement de la subvention s'effectue auprès de l'Etablissement coordinateur à hauteur de 80% à la signature de l'Acte attributif d'aide, un solde de 20% sera versé après validation des rapports cités à l'article 5.9.

Suspension des versements

Si à la date de production du premier rapport scientifique (§9.1), les travaux de recherche n'ont pas effectivement commencé, l'Inserm notifie à l'Etablissement coordinateur le manquement par l'envoi d'un courrier en recommandé avec accusé de réception. Ce courrier enjoint à l'Etablissement coordinateur de remédier aux difficultés constatées dans les deux (2) mois suivant la réception du courrier. Si au-delà de ce délai les travaux n'ont toujours pas commencé, l'Inserm se réserve le droit de mettre un terme à l'Acte Attributif d'Aide.

8.4. Utilisation de la subvention

La subvention versée par l'Inserm doit être utilisée par chaque Etablissement coordinateur pour la seule réalisation du projet identifié dans la convention de subvention. A l'issue du projet, les sommes non mandatées sont remboursées à l'Inserm dans un délai maximum de trente (30) jours.

8.5. Dépenses éligibles

Les dépenses doivent être directement liées au projet, strictement nécessaires à la réalisation du projet scientifique et dûment justifiées. Seules les dépenses dites mandatées/acquittées sont éligibles ; les dépenses seulement engagées au terme du projet ne sont pas éligibles.

Dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement sont, hors dépense de bureautique et de mobilier, des dépenses éligibles. Les ordinateurs nécessaires au fonctionnement d'instruments d'expérimentation ou de calculs ne sont pas considérés comme de la bureautique. Pour ces équipements, une justification scientifique sera demandée.

Dépenses de personnel

Seules les dépenses de personnel non permanent sont éligibles. Le budget réservé au recrutement de personnel ne peut excéder 85% de l'aide demandée par équipe, et dans la limite d'un ETP par équipe.

Dépenses de fonctionnement

Les prestations de service : Le coordinateur peut faire exécuter une partie des travaux financés par des tiers délivrant des prestations de service nécessaires au projet. Toutefois ces prestations de service doivent s'effectuer dans le respect des règles relatives au droit de la commande publique.

Les frais de rédaction, révision et négociation, d'accord de consortium sont éligibles.

Frais de gestion

Une partie des frais d'administration générale générés par le projet peut figurer dans les dépenses aidées. Cette partie de frais d'administration générale est plafonnée à 13% du coût total des dépenses éligibles.

La TVA

Pour les Organismes Gestionnaires assujettis ou partiellement assujettis à la TVA, la part de TVA non récupérable sur les dépenses éligibles au projet constitue une dépense éligible.

8.6. Fongibilité

La subvention versée par l'Inserm est fongible au sein du poste des dépenses de fonctionnement. Le transfert de budget vers les dépenses de personnel ne peut se faire qu'après accord de l'Inserm.

8.7. Autres dispositions

Si le montant de la subvention versée par l'Inserm ne couvre pas l'intégralité des dépenses liées à la réalisation du projet, l'Etablissement coordinateur s'engage à compléter le financement, permettant sa bonne exécution, soit sur ses propres ressources, soit par l'intermédiaire d'un ou plusieurs cofinancements.

Dans cette dernière hypothèse, l'Etablissement coordinateur informera l'Inserm, en cas de cofinancement obtenu postérieurement à la notification de la convention, du nom du co-financeur et du montant de son co-financement.

9. Rapports scientifiques et justificatifs financiers

9.1. Rapports scientifiques

Le coordinateur adresse le compte rendu d'avancement des travaux selon les modalités définies dans l'Acte attributif d'aide. Leur transmission suit le calendrier suivant :

- Un rapport final au plus tard deux (2) mois après la fin du projet.

La non-production des rapports scientifiques finaux entraîne le reversement de la totalité des sommes versées par l'Inserm.

L'évaluation scientifique du rapport final peut conduire l'Inserm à solliciter des informations complémentaires, à suspendre ou à mettre fin au soutien financier accordé en cas de non respect du projet ou d'utilisation du financement pour un autre projet.

9.2. Justificatifs financiers

Les justificatifs financiers sont établis selon les modalités définies dans l'Acte attributif d'aide et le Règlement ; ils présentent les dépenses mandatées pendant la durée du projet.

L'Etablissement coordinateur consolide les justificatifs financiers des Organismes Gestionnaires des Partenaires, dûment certifiés, remet un justificatif financier final au plus tard deux (2) mois après la fin du projet.

Les justificatifs financiers sont signés par la personne habilitée à certifier les dépenses au sein de chaque Organisme gestionnaire.

Les dépenses liées éventuellement à la certification des dépenses par un auditeur externe à l'Etablissement coordinateur sont des dépenses éligibles.

A l'issue du projet, en cas de reliquat constaté sur les sommes versées par l'Inserm, le reliquat sera reversé par l'Etablissement coordinateur à l'Inserm dans un délai de 30 jours.

10. Autres engagements du Coordinateur et de l'Etablissement coordinateur

Le coordinateur est tenu d'informer l'Inserm et le GIS FC3R de toute modification substantielle du projet par rapport au contenu du dossier de candidature, de l'Acte attributif d'aide, ainsi que de toutes difficultés entravant la réalisation du projet.

Le coordinateur s'engage également à participer activement aux opérations de suivi du projet organisées par le GIS FC3R (séminaires de restitution, colloques...).

L'Etablissement coordinateur informe l'Inserm en cas de changement d'adresse ou de coordonnées bancaires.

11. Ordonnateur – comptable assignataire

L'ordonnateur des subventions et des transferts de crédits est le Président-Directeur Général de l'Inserm et, par délégation, la Directrice des Affaires Financières.

Le comptable assignataire des paiements est l'Agent Comptable Principal de l'Inserm.

12. Contrôle technique et financier

L'Inserm se réserve la possibilité d'organiser, pendant la durée du projet, une visite sur site en concertation avec des Organismes Gestionnaires financés sur le projet et le coordinateur du projet.

L'utilisation de la subvention versée au titre de l'Acte attributif d'aide pourra faire l'objet, pendant la durée du projet et dans les 2 années qui suivent son expiration, d'un contrôle ou d'un audit de la part de l'Inserm, réalisé par l'Inserm ou par un cabinet mandaté par lui à cet effet, sur pièces et/ou sur place.

L'Organisme Gestionnaire doit pouvoir justifier de l'affectation au projet du personnel financé ainsi que de toutes les dépenses réalisées sur la subvention.

L'Organisme Gestionnaire doit être en mesure de fournir tous les documents et justificatifs administratifs, comptables et juridiques relatifs à l'utilisation de la subvention.

Il est rappelé que, s'agissant de fonds publics, ces financements peuvent faire l'objet d'un contrôle de la part des différents organes de contrôle de l'Etat.

13. Publications – communication

13.1. Publications

Toutes les publications issues du Projet font mention du soutien financier selon ces termes : « **Avec le soutien financier du GIS FC3R sur des fonds gérés par l'Inserm** ».

Pour les publications en anglais : « **With the financial support of the GIS FC3R on funds managed by Inserm** ».

Ces publications sont transmises à l'Inserm et au GIS FC3R pour information, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les cinq (5) jours suivant la publication.

13.2. Diffusion d'un résumé du projet

Le Coordinateur autorise la diffusion, des résumés en anglais et en français du projet contenu dans le dossier de candidature. Le texte sera envoyé par courrier électronique, avant toute diffusion, au Coordinateur pour validation de son contenu. A défaut de réponse dans les 15 jours de cet envoi, la validation sera réputée acquise.

13.3. Production d'une analyse d'impact

Le Coordinateur s'engage à produire, pour diffusion ultérieure sur le site internet du GIS FC3R, une étude d'impact résumant l'apport du projet soutenu au Remplacement - total ou partiel - des animaux et/ou sous-produits d'origine animale utilisés à des fins scientifiques.

13.4. Science ouverte

Dans le cadre de la contribution de l'Inserm à la promotion et à la mise en œuvre d'une science ouverte, et en lien avec le plan national pour la science ouverte, l'établissement coordinateur et ses partenaires devront s'engager, en cas de financement, à :

1°) déposer les publications scientifiques (texte intégral) issues du projet dans une archive ouverte, soit directement dans HAL, soit par l'intermédiaire d'une archive institutionnelle locale, dans les conditions de l'article 30 de la Loi « Pour une République numérique » ;

2°) fournir, dans les 6 mois qui suivent le démarrage du projet, un plan de gestion des données (PGD) selon les modalités communiquées dans la convention attributive d'aide. Par ailleurs, l'Inserm recommande de privilégier la publication dans des revues et ouvrages nativement en accès ouvert.

14. Propriété intellectuelle & accord de consortium

L'Inserm n'acquiert aucun droit de propriété intellectuelle en qualité de gestionnaire de l'Appel à projets. Les droits de propriété intellectuelle sur les travaux et les résultats issus du projet sont acquis aux Organismes Gestionnaires du projet. En cas de pluralité d'Organismes Gestionnaires, ces derniers s'entendent sur la répartition des droits de propriété intellectuelle.

Un accord de consortium précisant les droits et obligations de chaque partenaire, au regard de la réalisation du projet peut être rendu nécessaire au vu notamment du statut juridique d'un ou plusieurs partenaires. Dans ce cas l'Acte attributif d'aide précisera son caractère obligatoire. Il devra alors être fourni dans un délai maximum de douze (12) mois à compter de la date de signature de l'Acte attributif d'aide.

15. Confidentialité

L'Inserm s'engage à conserver confidentielles les informations obtenues à l'occasion de l'exécution du Projet, notamment celles contenues dans le rapport d'activité, ci-après dénommées « les informations ». L'Inserm s'interdit notamment d'en divulguer le moindre élément à tout tiers, et sous quelque forme que ce soit sans accord écrit du coordinateur, sauf à l'ITMO Technologie pour la Santé d'Aviesan et au GIS FC3R.

Toutefois l'Inserm ne sera plus astreint au secret pour un élément d'information particulier lorsqu'il est à même de prouver que :

- L'information est disponible dans le domaine public sans qu'il y ait eu violation de la convention de subvention ou du Règlement,
- L'information est déjà connue de l'Inserm à la date de la signature de la convention,
- L'information devient librement disponible à partir d'une autre source ayant le droit d'en disposer.

16. Protection des données personnelles

Les informations à caractère personnel collectées dans le dossier de candidature seront informatisées afin de permettre l'instruction des dossiers puis le suivi administratif et financier des projets. Conformément aux textes applicables à la protection des données (Loi « Informatique et Libertés » sur la protection des données n°78-17 du 6 janvier 1978 modifié et le Règlement Européen Général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données), les personnes dont les données sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement des informations les concernant. Ils pourront exercer ces droits en s'adressant à la Déléguée à la Protection des Données désignée par l'Inserm en la contactant par mail (dpo@inserm.fr) ou par voie postale (Déléguée à la Protection des Données, 101 rue de Tolbiac, 75 013 Paris). Ils disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés – CNIL (autorité française de contrôle des données personnelles). D'autre part, les données collectées seront conservées pendant toute la durée du projet puis archivées.

17. Règlement des litiges

Pour toute contestation qui s'élèverait entre l'Inserm et l'Etablissement coordinateur relative à l'interprétation ou à l'exécution de l'Acte attributif d'aide, les Parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. A cet effet, les Parties peuvent soumettre leur différend, préalablement à toute instance juridictionnelle, à des conciliateurs désignés par chacune d'elles, à moins qu'elles ne s'entendent sur la désignation d'un conciliateur unique. Le ou les conciliateurs devront être désignés dans un délai maximal de trente (30) jours à compter de la notification de la contestation par l'une des Parties aux autres Parties. Le ou les conciliateurs s'efforceront de régler les difficultés et de faire accepter par les Parties une solution amiable dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date de désignation du ou des conciliateurs. Si aucune solution ne peut être trouvée, la contestation sera portée devant le tribunal compétent.

Ces stipulations n'ont pas pour effet de limiter la capacité d'une Partie en cas d'urgence à saisir une juridiction compétente statuant en référé. Entrée en vigueur du règlement

Le présent Règlement entre en vigueur à compter de sa date de publication.

§ § §



[Accueil CS](#) :: [Tableau de gestion des AAP et concours](#) : AAP Démo "Développer et renforcer les méthodes de remplacement"

Download the terms and conditions

Call : Developing and strengthening replacement methods

The application form must be completed in English.

You can complete your application until the closing date of the call for projects.

Your application is divided into 4 parts (tabs) with specific information to be filled in for each part.

At the end of the deliberation process, the results will be displayed in the "Results" tab of your application.

Make regular back-ups!

Click on "Save" or on the floppy disk icon in the bottom right-hand corner.

If you have any problems or questions, please contact aap@fc3r.com.

Télécharger les modalités de l'appel

Appel à projets : Développer et renforcer les méthodes de remplacement

Le dossier de candidature est à remplir en anglais.

Vous pouvez compléter votre dossier jusqu'à la date de clôture de l'appel à projets.

Votre dossier est scindé en 4 parties (onglets) avec des informations spécifiques à remplir pour chacune d'elles.

A l'issue de la délibération, les résultats seront affichés dans l'onglet "Résultat" de votre dossier.

Faites des sauvegardes régulières !

En cliquant sur "Sauvegarder" ou sur l'icône disquette qui apparaît en bas à droite.

En cas de difficultés ou pour toute question, vous pouvez vous adresser à aap@fc3r.com.

Project
Projet

Execution
Mise en oeuvre

Project impact
Impact du projet

Other informations
Informations complémentaires

Project submission
Soumission du projet

Generalities Généralités

Project title in french
Titre du projet en français

20 words max / 20 mots maximum.

Project title in english
Titre du projet en anglais

20 words max / 20 mots maximum.

Acronym
Acronyme

1 word max / 1 mot maximum.

Keywords
Mots-clés

Abstract in french
Résumé en français

Detail the state-of-the-art, the objectives and the expected results

Préciser notamment le contexte, les objectifs, la méthodologie et les résultats attendus

350 words max / 350 mots maximum.

Abstract in english
Résumé en anglais

Detail the state-of-the-art, the objectives and the expected results

Préciser notamment le contexte, les objectifs, la méthodologie et les résultats attendus

10 words max / 10 mots maximum.

Requested funding (in euros)
Somme totale demandée (en euros)

Numeric only, 50 000 euros max.
Valeur numérique uniquement, 50 000 euros maximum.

euros

Project duration (in months, 24 months max.)
Durée du projet (en mois, 24 mois max.)

Numeric only.
Valeur numérique uniquement.

months / mois

350 words max / 350 mots maximum.

Public abstract in french
Résumé grand public en français

This abstract is susceptible to be used for public communication by the FC3R
Ce résumé sera publié sur le site du FC3R, et pourra être diffusé en tout ou partie via différents canaux (réseaux sociaux, publications etc)

130 words max / 130 mots maximum.

Public abstract in english
Résumé grand public en anglais

This abstract is susceptible to be used for public communication by the FC3R
Ce résumé sera publié sur le site du FC3R, et pourra être diffusé en tout ou partie via différents canaux (réseaux sociaux, publications etc)

130 words max / 130 mots maximum.

Accordance of the project with the thematic of the call **Adéquation du projet avec la thématique de l'appel à projets**

How does the project fit in with 'Developing and Strengthening Replacement Methods' thematic?
How can it replace the use of animals for scientific purposes? Which ones, to what extent, and for what applications?
*En quoi le projet s'inscrit-il dans la thématique « Développer et renforcer les méthodes de remplacement » ?
En quoi permet-il de Remplacer l'utilisation d'animaux à des fins scientifiques ? Lesquels, dans quelle mesure, et pour
quelles applications ?*

750 words max / 750 mots maximum.

Animals Animaux

Does the project involve the use of living animals ?
(Including invertebrates and vertebrate embryos)
Le projet utilise-t-il des animaux vivants pour des procédures expérimentales ? (Y compris invertébrés et formes embryonnaires de vertébrés)

If "Yes", fill-in all the following fields.
Si "Oui", renseigner tous les champs.

☐ Yes / *Oui*

☐ No / *Non*

Approval number of the user institution
Numéro d'agrément de l'établissement utilisateur

20 words max / 20 mots maximum.

Authorization number for projects using animals for scientific purposes (APAFiS)
Numéro d'autorisation de projet utilisant des animaux à des fins scientifiques (APAFiS)

20 words max / 20 mots maximum.

Estimation of the number of animals per species
Estimation du nombre d'animaux pour chaque espèce

Maximal severity of the procedures
Sévérité maximale des procédures

One choice

Une seule réponse possible

☐ Non-recovery / *Sans réveil*

☐ Mild / *Légère*

☐ Moderate / *Modérée*

☐ Severe / *Sévère*

Future of the animals used
Devenir des animaux

Multiple choices allowed

Plusieurs réponses possibles

☐ Euthanasia / *Mise à mort*

☐ Reuse / *Réutilisation*

☐ Rehome / *Réhabilitation*

☐ Other / *Autre*

If "Other", detail

Si "Autre", précisez

130 words max / 130 mots maximum.

Project description *Présentation du projet*

Project description - Attach a PDF file
Présentation du projet - Joindre un fichier PDF

Detail :

- a) State-of-the-art and 3Rs-related issues assessed by the project (ex : Which animal model can your approach actively Replace ? What prompted you to develop this approach?)
 - b) Specific aims
 - c) Description of the project, the methodology and the experimental procedures, and the expected progress (timetable with the start date of the project, the different stages and the key achievements)
 - d) the financial/material and human resources, etc
 - e) Risk assessment (technical challenges, lack of visibility, reluctance to change practices, etc.) and solutions
- PDF file, 10 pages maximum, font Times, corps 12, line spacing 1,5
Includes figures, spreadsheet and references if necessary

Détaillez notamment :

- a) *État de l'art et problématique 3R à laquelle répond le projet (ex : Quel modèle animal votre approche permet-elle concrètement de Remplacer ? Qu'est-ce qui vous a poussé à développer cette approche ?)*
- b) *Objectifs du projet*
- c) *Description du projet, de la méthodologie et des procédures expérimentales, et déroulement prévisionnel (échéancier avec la date de début du projet, les différentes étapes et les accomplissements clés)*
- d) *Moyens humains, financiers et matériels mis en oeuvre pour atteindre ces objectifs.*
- e) *Évaluation des risques (défis techniques, manque de visibilité, réticence au changement de pratiques, etc.) et solutions envisagées*

Fichier PDF, 10 pages maximum, police Times, taille 12 et interligne 1,5

Intégrez des figures, tableaux et références si nécessaire

Choisir un fichier Aucun

Format / *format* : PDF.

Size / *Poids* : 5 Mo.

 **Attach file from my computer**
Attacher le fichier depuis mon ordinateur

Persons involved in the project: coordinator & partners ***Moyens humains : porteur de projet et partenaires***

Coordinator name
Nom du demandeur

Affiliation
Structure

Coordinator firstname
Prénom du demandeur

Coordinator's expertise
Expertise apportée au projet

Coordinator address
Adresse du demandeur

Coordinator city
Ville du demandeur

Coordinator postal code
Code postal du demandeur

Must be 5 numbers long. Nice = 06000.
Doit comporter 5 chiffres. Nice = 06000.

Coordinator email
Email du demandeur

Coordinator phone number
Téléphone du demandeur

Coordinator FTE (Full Time Equivalent)
Équivalent temps plein (ETP) sur le projet

Coordinator resume
CV du demandeur

2 pages maximum
2 pages maximum

Choisir un fichier

Auc...ionné

Format / *format* : PDF.
Size / *Poids* : 5 Mo.

 Attach file from my computer
Attacher le fichier depuis mon ordinateur

How many other collaborators are involved in the project ?
Combien d'autres collaborateurs sont impliqués dans le projet ?

0

Confirm / Valider

Financial means: budget management *Moyens financiers : gestion de budget*

Name of the budget administrator
Nom du gestionnaire du projet

Institution receiving funds
Établissement receveur des fonds

Email of the budget administrator
Email du gestionnaire du projet

Funding duration (max. 24 months)
Durée de l'utilisation du financement (max. 24 mois)

months / *mois*

If the project benefits from other funding, specify sources, amounts and duration.
Si le projet bénéficie d'autres financements, précisez sources, montants et durée

Requested funding (in euros)
Montant de l'aide demandée (en euros)

Numeric only, 50 000 euros max.

Valeur numérique uniquement, 50 000 euros maximum.

euros

Estimated budget (indicative, max. 24 months) Budget prévisionnel (à titre indicatif, max. 24 mois)

Detail justification of the expenses (all amounts must be given in euros, without spaces). Please provide the quotes for material and service expenses. Overheads are charged by the institution receiving the grant funds for project management ; please contact your administration to find out their amount.

Justification des dépenses et détails de l'utilisation de la somme demandée (tous les montants sont à renseigner en euros, sans espace). Fournir les devis correspondants pour les demandes de matériel et de prestations. Les frais généraux sont ceux prélevés par l'établissement receveur des fonds sur la subvention pour la gestion du projet ; merci de vous rapprocher de votre administration pour en connaître le montant.

Expense item / Poste de dépense	2027	2028	2029	Total
Staff (non-permanent, maximum 85% of the amount of aid requested) <i>Personnel (non-permanent, maximum 85% du montant de l'aide demandée)</i>				0
Operating costs (purchase of small items of equipment and consumables, mission expenses, internship bonuses, etc.) <i>Fonctionnement (achat de petit matériel et consommables, frais de missions, gratifications de stage, etc.)</i>				0
Equipments (Equipment over €1,600) <i>Équipements (Matériel de plus de 1 600€)</i>				0
Outsourcing services <i>Externalisation de prestations</i>				0
Totals <i>Totaux</i>	0 €	0 €	0 €	0 €
Amount of overheads to be charged by your administration (max. 13% of the total cost of eligible expenditure) <i>Montant des frais généraux qui seront prélevés par votre administration (plafonnés à 13% du coût total des dépenses éligibles)</i>				0 €
Total <i>Total</i>				0 €

Quotations Devis

To provide, in particular, the quotes for material expenses over 4000€

Fournir, notamment, les devis correspondants pour tout achat de matériel supérieur à 4000€

Gather quotations in a single PDF file.

File format : PDF

Size : 15Mo

Rassembler les devis dans un unique fichier PDF.

Format du fichier : PDF

Taille : 15Mo

Choisir un fichier Auc...ionné

Format / *format* : PDF.

Size / *Poids* : 5 Mo.



Attach file from my computer
Attacher le fichier depuis mon ordinateur

3Rs impact of the project in France and worldwide *Impact du projet sur l'implémentation des 3R en France et dans le monde*

What are the expected benefits of the project for:

- Laboratory animals (replacement, reduction...)
- The scientific community (Results robustness, gain of time & visibility, work environnement...)
- The general public (Innovation, transparency...)

In particular, detail your communication & training strategies. How you will be sharing the resources, data and results of the project for Open Science ([FAIR](#) format, [pre-registration](#) of the study, publication in Open Access, sharing of data and publications, writing of [Short Notes](#), etc.). How, via which channels and networks, will this project spread to the national and international scientific community?

Quelles sont les retombées attendues du projet pour :

- *Les animaux utilisés à des fins scientifiques (remplacement, réduction...)*
- *La communauté scientifique (qualité et reproductibilité des résultats, gain de temps, de visibilité, bien-être au travail...)*
- *Le grand public (innovation, communication transparente...)*

Détaillez notamment vos stratégies de communication (site web, réseaux sociaux, participation à des congrès...), de formation (webinaires, programmes d'échange), et de partage des ressources, données et résultats du projets pour la Science Ouverte (format [FAIR](#), [pré-enregistrement](#) de l'étude, publication en Open Access, partage des données et publications, rédaction de [Short Notes](#) etc). Comment, via quel canaux et réseaux, ce projet va-t-il pouvoir s'étendre à la communauté nationale et internationale ?

1000 words max / 1000 mots maximum.

Valorization

Can the project be valorized?

Le projet est-il valorisable ?

For research projects only ; describe potential transfers (start-up/company creation, patents, licenses...)

Dans le cas d'un projet de recherche uniquement ; décrire précisément la valorisation envisagée avec les implications industrielles éventuelles (brevets, licences, création de start-up...)

500 words max / 500 mots maximum.

Other informations Informations complémentaires

Can the FC3R help further (non financially) with the development of the project?

Le FC3R peut-il vous apporter une aide supplémentaire (non financière) pour assurer le succès du projet ? Si oui, laquelle ?

☐ Yes / *Oui*

☐ No / *Non*

If "Yes", detail

Si "Oui", précisez

The partners of the project would like to exclude reviewers ?

Les membres déclarés du projet souhaitent-ils exclure un ou plusieurs expert(s) du processus de review de leur projet ?

☐ Yes / *Oui*

☐ No / *Non*

If "Yes", detail

Si "Oui", précisez

The partners of the project consent to communicate about the project (conferences, articles, training...) ?

Les membres déclarés du projet acceptent-ils d'être contactés pour communiquer sur le projet (conférences, articles, formations...) ?

☐ Yes / *Oui*

☐ No / *Non*

The partners of the project consent to review applications for ulterior FC3R calls ?

Les membres déclarés du projet acceptent-ils d'être contactés pour reviewer des projets 3R lors d'appels à projets ultérieurs ?

☐ Yes / *Oui*

☐ No / *Non*

The partners of the project consent to be listed in the [AREA](#) directory of replacement methods?

Les membres déclarés du projet acceptent-ils de figurer dans l'annuaire des méthodes de Remplacement [AREA](#) ?

☐ Yes / *Oui*

☐ No / *Non*

The partners of the project would like to suggest reviewers?

Les membres déclarés du projet souhaitent-ils proposer un ou plusieurs expert(s) du processus de review de leur projet ?

☐ Yes / *Oui*

☐ No / *Non*

If "Yes", detail

Si "Oui", précisez

The partners of the project consent to present the FC3R as a sponsor of the project (mentions, logo...) ?

Les membres déclarés du projet acceptent-ils de faire apparaître la contribution du FC3R pour toutes les actions de communication, les produits et affichages liés au projet (mention, du logo...) ?

☐ Yes / *Oui*

☐ No / *Non*

The partners of the project consent to the follow-up of the project by the FC3R ?

Les membres déclarés du projet acceptent-ils d'être contactés pour une étude rétrospective de suivi du projet ?

☐ Yes / *Oui*

☐ No / *Non*

Comments *Commentaires libres*

Comments
Commentaires libres

130 words max / *130 mots maximum.*

Final submission of your project *Soumission du dossier de candidature*

Before submitting your final application, please make sure that you have attached the PDF file of the project (Project => Project presentation tab). Otherwise, your application will not be validated.

Please note: the submission of your application is final. You will not be able to modify it anymore.

Avant de soumettre définitivement votre dossier de candidature, merci de vous assurer que vous avez bien joint le fichier PDF du projet (Onglet Projet => Présentation du projet). Sans quoi, votre candidature ne sera pas validée.

Notez bien: la soumission de votre candidature est définitive. Vous ne pourrez plus la modifier.



Please attach the PDF file of the project presentation before submitting your application.
Merci de joindre le fichier PDF de présentation du projet avant de soumettre votre candidature.

I confirm that I am submitting my final application *Je confirme soumettre définitivement mon dossier de candidature*

Please confirm below by checking the box.

Merci de confirmer ci-dessous en cochant la boîte.

I confirm that I am submitting my final application / *Je confirme soumettre définitivement mon dossier de candidature.*

☐

Submit my file
Soumettre mon dossier

